



RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA CFS SUR LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT ET DE L'EMPLOI DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION - PROJET DE DÉCISION

QUESTIONS À PORTER À L'ATTENTION DE LA COMMISSION

1. Le Comité examine le document CFS 2022/50/9 "Recommandations de politique générale du CSA sur la promotion de l'engagement et de l'emploi des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires" et CFS 2022/50/10 "Recommandations de politique générale du CSA sur la promotion de l'engagement et de l'emploi des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires - Projet de décision", tels que présentés par l'Ambassadeur Pio Wennubst (Suisse), rapporteur du processus de convergence des politiques.
2. Le Comité :
 - a) approuve le document CFS 2022/50/9 "Recommandations politiques du CSA sur la promotion de l'engagement et de l'emploi des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition" en tant que cadre politique mondial essentiel, volontaire et non contraignant, convenu au niveau intergouvernemental, à l'appui des efforts déployés par les pays pour atteindre la sécurité alimentaire et la nutrition ;
 - b) exprime sa profonde gratitude pour le leadership efficace du rapporteur et salue le travail du groupe d'experts de haut niveau pour préparer le rapport sur la "promotion de l'engagement et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires" ;
 - c) se félicite de l'intervention principale de [...] sur l'importance de saisir les opportunités d'engagement et d'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, tout en relevant les défis complexes et multidimensionnels auxquels les jeunes sont confrontés ;
 - d) encourage toutes les parties prenantes du CSA à soutenir et à promouvoir à tous les niveaux au sein de leurs circonscriptions, et en collaboration avec d'autres initiatives et plates-formes pertinentes, la diffusion, l'utilisation et l'application des présentes recommandations de politique générale pour soutenir l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de politiques, de lois, de programmes, de cadres réglementaires et de plans d'investissement nationaux coordonnés et multisectoriels, ainsi que diverses initiatives régionales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ;



Recommandations sur la politique de la jeunesse

Doc No :

BurAG/2022/07/29/01f

- e) encourage toutes les parties prenantes à documenter les enseignements tirés de l'utilisation des recommandations de politique générale et à partager les progrès et les expériences avec le Comité afin de



pour évaluer leur pertinence, leur efficacité et leur impact continu - conformément à la pratique de suivi standard du Comité ;

- f) décide de transmettre les recommandations de politique générale aux organes directeurs de la FAO, du PAM et du FIDA pour qu'ils examinent plus avant la possibilité d'appuyer leur utilisation au niveau des pays, conformément aux demandes des pays et en application de l'article XXXIII, paragraphe 17, du Règlement général de l'Organisation et de l'article X, paragraphe 1, du Règlement intérieur du CSA, et conformément au paragraphe 22 du document de réforme du CSA ;
- g) décide de demander à l'Assemblée générale des Nations unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'encourager une large diffusion et la mise en œuvre des recommandations de politique générale parmi toutes les organisations et agences des Nations unies concernées, conformément à l'article XXXIII, paragraphe 15, du règlement général de l'Organisation, à l'article X, paragraphe 4, du règlement intérieur du CSA et au paragraphe 21 du document de réforme du CSA ;
- h) convient d'inclure ces recommandations de politique dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSM).